

[Accueil](#)[Revenir à l'accueil](#)[Collection](#)[Correspondance active de Jean-Baptiste André Godin](#)[Collection Godin_Registre de copies de lettres envoyées_CNAM FG 15 \(10\)](#)[Item](#)[Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 avril 1868](#)

Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 avril 1868

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

2 Fichier(s)

Les relations du document

Collection Correspondant.e.s

[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#) est destinataire de cette lettre

[Favre, Jules \(1809-1880\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#) est cité(e) dans cette lettre

[Afficher la visualisation des relations de la notice.](#)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (10)

Collation 2 p. (53r, 54v)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin à Alphonse Delpech, 10 avril 1868, Équipe du projet FamiliLettres (Famelistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 12/01/2026 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/Famililettres/items/show/10934>

Informations sur l'édition numérique

ÉditeurÉquipe du projet FamiliLettres (Famillistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Présentation

Auteur·e[Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction[10 avril 1868](#)

Lieu de rédactionGuise (Aisne)

Destinataire[Delpech, Alphonse \(1821-1902\)](#)

Lieu de destinationInconnu

Description

Résumé

À propos de la liquidation de la communauté de biens des époux Godin-Lemaire. Godin accuse réception du mémoire envoyé par Delpech, lui demande de consulter un arrêt rendu par la Cour d'Amiens le 28 mars 1865, évoque l'impression du mémoire et l'informe qu'il va se rendre à Paris et y séjourner plusieurs jours. Sur le concours apporté à Esther Lemaire par monsieur Cottenest.

Mots-clés

[Consultation juridique](#), [Information](#)

Personnes citées

- [Cottenest \[monsieur\]](#)
- [Favre, Jules \(1809-1880\)](#)
- [Lemaire, Sophie Esther \(1819-1881\)](#)

Œuvres citées[Liquidation Godin-Lemaire. Mémoire pour M. Godin-Lemaire, manufacturier à Guise,... contre Mme Godin-Lemaire,..., Paris, impr. Ch. Lahure, 1868.](#)

Événements cités[Séparation des époux Godin et Lemaire \(1863-1877\)](#)

Informations biographiques sur les correspondant·es et les personnes citées

NomDelpech, Alphonse (1821-1902)

GenreHomme

Pays d'origineInconnu

Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieAvoué et homme politique né en 1821 à Perpignan (Pyrénées-Orientales) et décédé en 1902 à Amiens (Somme). Alphonse Alexandre Désiré Constance Delpech est fils du géomètre en chef du cadastre du département des Pyrénées-Orientales. Il est nommé en 1850 avoué auprès de la Cour d'appel d'Amiens. Il est

ensuite président de chambre à la même cour d'appel. Il est premier adjoint au maire d'Amiens de 1875 à 1880, maire d'Amiens par intérim entre septembre 1875 et juillet 1876 puis entre avril 1879 et septembre 1880. Il est nommé chevalier de la Légion d'honneur en 1892.

NomFavre, Jules (1809-1880)

GenreHomme

Pays d'origineFrance

Activité

- Droit/Justice
- Politique

BiographieAvocat et homme politique français né en 1809 à Lyon (Rhône) et décédé en 1880 à Versailles (Yvelines). Représentant du peuple en 1848 et en 1849, député de 1858 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale, ministre, député en 1871 et sénateur de 1876 à 1880. Il est avocat de Godin en 1863-1865 dans le procès en séparation qui l'oppose à sa première épouse [Esther Lemaire](#).

NomLemaire, Sophie Esther (1819-1881)

GenreFemme

Pays d'origineFrance

Activité

- Industrie (grande)
- Patron/Patronne

BiographieNée en 1819 à Esquéhéries (Aisne) et décédée en 1881 à Flavigny-le-Petit (Aisne), Marie Sophie Esther Joseph Lemaire est la fille de Joseph Lemaire, cultivateur, et de Marie Gabriel Joseph, née Bévenot. Elle épouse le 19 février 1840 Jean-Baptiste André Godin avec lequel elle a un fils unique, [Émile Caius \(1840-1888\)](#). Les fonderies et manufactures d'appareils de chauffage et de cuisson d'Esquéhéries, Guise et Bruxelles portent le nom de [Godin-Lemaire](#) jusque 1877, en raison de la communauté de biens des époux. En 1863, Esther Lemaire intente un procès en séparation avec Jean-Baptiste André Godin qu'elle accuse d'adultère. La liquidation de la communauté Godin-Lemaire est prononcée en 1877. Suite à son décès en 1881, Godin peut se remarier avec Marie Moret en 1886.

Notice créée par [Équipe du projet FamiliLettres](#) Notice créée le 15/12/2021

Dernière modification le 31/05/2023

57
Quier le 10 avril 1664

Monsieur Delpute

Je suis en retard avec vous mais
je n'ai été si occupé que je n'ai pu
vous envoyer plutôt réception de
memoire que vous m'avez envoyée
je vous en renvoie et vous prie
de l'achever de vous en procurer un
autre car celui-ci n'est indispensible
comme je l'ai déjà composé plusieurs
fois avec M. Jules Favier en ut
appuyé je lui ai directement adressé
mes notes

il ne serait pas sans intérêt pour
moi de savoir si l'arrêt rendu par
la cour d'Orléans dans l'affaire Favier
le 28 mai 1664 avait rapport à cette
chose qu'on a vu de bonne heure
on dit qu'il s'agissait des notes de plusieurs
années. Vous me ferez tout plaisir en
me répondant

Je compte me rendre à Paris lundi
prochain traiter les questions de memoire
dont il est question pour l'impression. Je
me suis si occupé qu'aujourd'hui j'apporte
à l'achèvement de l'ouvrage des documents que
M. Jules Favier aurait négligé de vous demander
quand on m'en a fait tout à ses notes
si vous pouvez que votre ouvrage soit
nécessaire je vous enverrai avec plaisir

faire ce voyage & restera probablement
trois ou quatre jours à Paris.

Je vous remercie d'avoir quasi aussi à
me dire que l'on sait peu de la Cour
le concours que M. Cotonnet a prêté
à M^{re} Godin mais il faudrait bien de
l'on sait ce que vaut cet homme que
l'on ne doit pas que le concours ait
comme on le dit, vous savez compris
ce n'est qu'une comédie de plus.

Veuillez agréer Monsieur mes sentiments
distingués

Godin